Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_202-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_202

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	58

Objet de la délibération:
Projet de campus numérique sur la commune de Lorgues - convention de partenariat et attribution d'une subvention

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Raymond GRAS pouvoir à Daniel MARIA, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Christine PREMOSELLI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Bernard CHILINI, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Caroline COLLOMBAT, Grégory LOEW, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory LOEW

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_202-DE

Au travers de sa compétence obligatoire "Développement économique", la Communauté d'Agglomération Dracénoise soutient l'activité et les acteurs économiques du territoire.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération Dracénoise :

- accompagne les porteurs de projets, en mobilisant ses partenaires extérieurs, depuis l'émergence du projet, la recherche de financement jusqu'à la création effective de l'entreprise,
- assure la gestion de la pépinière hôtel d'entreprises située quartier Chabran à Draguignan (offre locative de bureaux et d'espaces de co-working). Dans ce cadre, les élus souhaitent privilégier les activités innovantes à forte valeur ajoutée notamment au travers du concours annuel Dracinnove. Un projet de création de tiers lieux de travail sur les communes, permettant d'accueillir de jeunes développeurs est en cours d'étude,
- assure également la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités,
- souhaite aussi permettre aux entreprises de disposer de débit de connexions Internet suffisant et accorde une attention particulière au programme de déploiement de la fibre optique, porté par l'opérateur Orange, initié en 2015 et qui d'ici 2020 permettra à 16 communes d'être raccordées. Il s'agit aussi de permettre aux communes rurales de poursuivre leur développement en offrant aux entreprises des conditions d'accueil optimales.

Les différents diagnostics conduits à l'échelle du territoire sur l'activité économique mettent en évidence une économie majoritairement présentielle et la nécessité de diversifier et dynamiser le tissu économique.

Consciente de cet enjeu, la Communauté d'Agglomération Dracénoise souhaite contribuer, en lien avec la pépinière hôtel d'entreprises, à l'émergence et à la structuration d'une filière numérique en Dracénie. Cela lui permettrait de s'inscrire dans les filières d'excellence identifiées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération Dracénoise souhaite s'appuyer sur des entreprises emblématiques du territoire, porteuses de projets structurants et vecteurs d'attractivité pour le territoire.

L'entreprise Eukles Solutions est implantée à Lorgues . Elle propose depuis 2009 de puissantes solutions de gestion de documents destinées aux TPE/PME, aux groupes du CAC40 mais aussi aux collectivités territoriales.
Elle a notamment développé Résopost (solution de courrier 100% dématérialisé).
La société a obtenu de nombreux prix au niveau national et international.
Elle est membre de la FrenchTech, du Pôle compétitivité Cluster world SCS, de l'European CLOUD 28+ et vient d'obtenir la 147ème place dans le top 250 des éditeurs de logiciels publiés par EY et le Syntec numérique. Elle est récompensée à ce titre pour la 3ème année consécutive.
L'entreprise a acquis la maison des pères de Lorgues afin d'y implanter un campus numérique c'est-à-dire accueillir une dizaine d'entreprises spécialisées dans les activités innovantes (Ixarys, Numexo, Evode, Résolia, ADN Télécom, Docapost..). L'objectif de ces entreprises est de mutualiser des locaux et services (salles de réunions, espaces détentes, restauration) mais aussi de travailler en réseau.
Le campus est conçu à l'image des espaces de la Silicon Valley.

Le coût total du projet s'élève à plus de 1 500 000€ dont l'aménagement d'un parking pour un montant de 46830€ TTC. Le projet d'acquisition et réhabilitation des locaux est porté par la SCI Cybble. 30 à 40 créations d'emploi sont prévues d'ici 2019.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_202-DE

Les retombées pour la commune de Lorgues et globalement pour la Communauté d'Agglomération Dracénoise en termes d'image du territoire, de nuitées touristiques (plus de 800 à l'année) et de repas sont indéniables.
La SCI Cybble a sollicité la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour une aide à l'aménagement du parking.

Suite aux modifications apportées par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'immobilier d'entreprise est désormais une compétence exclusive des EPCI à fiscalité propre. A ce titre, et en application de l'article L.1511-3 du code général des collectivités territoriales, les EPCI peuvent notamment verser des subventions d'investissement au maître d'ouvrage qui en fait bénéficier l'entreprise.

Le projet porté par l'entreprise Eukles Solutions présente un intérêt majeur pour le territoire dans la perspective de l'émergence d'une filière numérique en lien notamment avec la pépinière hôtel d'entreprise. La crédibilité du porteur de projet n'est plus à démontrer tout comme l'impact du projet en terme de création d'emplois. Ce projet n'a bénéficié à ce jour d'aucune aide publique.

Le cadre du partenariat sera posé dans le cadre d'une convention tri partite entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise, la SCI Cybble et l'entreprise Eukles Solutions.

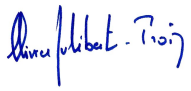
En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique et numérique réunie le 21 novembre 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le versement d'une subvention d'investissement de 25 000€ à la SCI Cybble pour réaliser l'aménagement du parking dont bénéficieront les entreprises implantées sur le campus numérique de Lorgues,
- approuver les conditions de partenariat et de financement entre la SCI Cybble, l'entreprise Eukles Solutions et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, selon la convention de partenariat annexée,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et tout acte ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - nature 20422 - fonction 900 - gestionnaire DAET

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 19/12/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.